

## Manifeste des fabricants d'aliments dans DURALIM

Février 2022 (MAJ 2026)

L'importation de protéines végétales, et plus particulièrement de soja, reste nécessaire et utile pour bien nourrir les animaux d'élevage et pour assurer la compétitivité économique des filières animales françaises.

Pour répondre à son engagement, le secteur de la nutrition animale milite depuis 2016 pour des **solutions pertinentes, viables, vérifiables, opérationnelles, économiquement performantes et partagées**.

La création de DURALIM a permis des avancées majeures dans la compréhension du dossier et dans l'identification des solutions au service des opérateurs grâce à une concertation large dans un cadre apaisé et constructif.

Toutefois, malgré de nombreuses actions de coordination avec les importateurs et la Grande Distribution, le secteur de la nutrition animale a constaté des difficultés de rapprochement des points de vue.

Face à la complexité du sujet, le secteur attend **une solution réglementaire européenne applicable à tous** pour traduire et concrétiser les politiques publiques et définir des règles à l'importation de produits sur le marché européen vis-à-vis du critère « risque de déforestation / conversion ».

Sans attendre cette réglementation, les fabricants d'aliments réunis au sein de La Coopération Agricole Nutrition Animale et du SNIA ont réaffirmé en 2022 leur engagement pris en janvier 2018 : approvisionnements 100% durables avec un objectif zéro déforestation d'ici 2025 et décidé d'opérationnaliser rapidement leur engagement sur le volet soja afin de contribuer à la durabilité des filières d'élevage françaises.

Pour apporter une démonstration de la durabilité sur l'ensemble de l'approvisionnement en soja des élevages français, ils s'appuient sur les outils actuellement disponibles, directement utilisables, à savoir les Lignes Directrices de la FEFAC, les initiatives cargo ZDC et l'Observatoire DURALIM.

Pour les sojas d'importation originaires de pays à risque de déforestation, ils décident de s'approvisionner en soja durable selon les schémas compatibles avec les lignes directrices de la FEFAC avec le module non-conversion et d'assurer un suivi de cet engagement par l'observatoire DURALIM.

Pour permettre l'adaptation des chaînes d'approvisionnement, les fabricants d'aliments signataires adoptent une approche par palier, avec :

- En 2023, 50% de leurs achats de soja avec des garanties de non déforestation / non conversion,
- En 2024, 75% avec des garanties,
- En 2025, 100% avec des garanties.

En 2026, dans le contexte du nouveau report de l'application du Règlement UE pour lutter contre la déforestation, les signataires du Manifeste maintiennent leur engagement pour atteindre 100% de garanties de non déforestation / non conversion pour leurs approvisionnements en soja et produits de soja (tourteaux et huile).

Pour assurer le succès de cet engagement pris pour les filières françaises et permettre sa reconnaissance, une solidarité et un accompagnement de filière sont essentiels de l'amont à l'aval de la chaîne.

Les fabricants d'aliments invitent notamment :

- Les importateurs à assurer la disponibilité en sojas compatibles « lignes directrices FEFAC module non-conversion » et à remonter les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'observatoire DURALIM
- Les détenteurs de cahiers des charges à intégrer cet engagement dans les référentiels « filières françaises » (viandes, œuf, lait)

Les fabricants d'aliments seront attentifs à ce que le coût de cet engagement, attendu par la société, ne soit pas supporté par les maillons de la production.

A cet effet, ils demandent, dans l'esprit d'EGALIM2, d'intégrer le soja non déforestant dans la construction des indicateurs alimentaires des filières animales (IFIP et ITAVI notamment)

Au-delà de cet engagement spécifique au Soja, les fabricants d'aliments réunis au sein de La Coopération Agricole Nutrition Animale et du SNIA rappellent que l'engagement de janvier 2018 dépasse le cadre du seul soja pour couvrir l'ensemble des ingrédients entrant dans l'alimentation des animaux d'élevage.

Aussi, au-delà du dossier soja, les fabricants réunis au sein de La Coopération Agricole Nutrition Animale et du SNIA réaffirment leur attachement à DURALIM et demandent que des travaux sur d'autres ingrédients de l'alimentation des animaux soient développés dans ce cadre.

Je, soussigné ..... , fonction .....

Représentant de ..... (Entreprise)

Adhère au Manifeste des Fabricants d'aliment dans DURALIM et m'engage à le mettre en œuvre

Date :

Signature :